



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

RÉSOLUTION NUMÉRO : 2016-246

Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2017

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale, secrétaire-trésorière;

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Ulric a adopté la ***résolution numéro : 2016-246 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2017;***

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipale du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19 h 30 :

16 janvier	6 février
6 mars	3 avril
1er mai	5 juin
10 juillet	14 août
11 septembre	2 octobre
13 novembre	4 décembre

Que ladite résolution est actuellement déposé au bureau de la directrice générale au bureau municipal de Saint-Ulric où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau;

Donné à Saint-Ulric ce 8ème jour du mois de novembre de l'an deux mille seize.

Louise Coll, GMA
Directrice générale
Secrétaire-trésorière